OFFICE MUNICIPAL DU SPORT
VILLENEUVE D'ASCQ

CP/CV/CJ 25.031

Mesdames, Messieurs les responsables
D'associations sportives

Villeneuve d'Ascq, le 22 avril 2025

Objet : **Formation EPII**
Equipier de 1ère Intervention Incendie

Madame, Monsieur,

En tant qu'utilisateur d'équipements sportifs et conformément à l'arrêté du 13 juin 2017 sur les dispositions générales pour l'utilisation des établissements recevant du public ; **votre club a l'obligation de désigner au moins 1 personne formée** pour assurer le service de sécurité incendie lors des manifestations sportives.

Pour vous aider à répondre à cet impératif, le Centre de Ressources de l'OMS a décidé d'organiser avec le soutien de la Ville et de l'ANS, **une session de formation EPII.**

Celle-ci sera dispensée par CROSS FORMATION, **le mardi 10 juin de 18h30 à 21h00** dans les locaux de l'OMS, à la Ferme Dupire, à Villeneuve d'Ascq.

Ouverte à toute personne de + de 18 ans, licenciée au club, qui pourra être désignée comme l'un des référents.

La participation financière du club pour cette formation est de 15 € par personne.

Attention : 2 personnes par club pourront s'inscrire. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée

Pour toute informations, vous pouvez contacter Christine JOUMEL au 03/20/98/69/66

Le bulletin d'inscription doit nous parvenir au plus tard pour le **lundi 02 juin** par courrier ou par mail à secretariat@omsvdascq.fr

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations sportives.

Claude PITKOWSKI
Président de l'Office Municipal du Sport

Bulletin d'inscription formation EPII

Nom du Club : Contact club :

Informations concernant le participant

Nom et prénom :

Adresse :

Âge :

Bénévole : ☐ Salarié(e) : ☐ depuis: ans Mission :

Je soussigné(e) :
m'engage par la présente à suivre la formation **EPII** qui se déroulera le :

Mardi 10 juin de 18h30 à 21h00

Lieu : OMS – Ferme Dupire – 80 rue Yves Decugis – 59650 Villeneuve d'Ascq
03/20/98/69/66

⚠ **J'ai bien pris note qu'en cas de non-respect de mon engagement, l'intégralité des frais de la formation, soit 44 € par personne sera demandée à mon club.**

☐ *Les informations collectées sont réservées à l'usage de l'OMS pour le traitement des demandes et de statistiques et n'ont pas vocation à être transmises à des tiers ou à en faire un usage commercial. Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces informations en contactant l'OMS au 03/20/98/69/66 ou à secretariat@omsvdascq.fr*

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Signature du demandeur Cachet et signature du club